

# **Compte rendu du conseil municipal de Rosières**

## **du vendredi 19 Novembre 2021 à 20 H**

**Présents** : Mme Fanny Sabatier, M. Roland Gérenton, M. Georges Barrier, Mme Roselyne Bonhomme, M. Eric Ceyte , M. Jean Civet, Mme Josette Faure, Mme Catherine Gardes, M. Jean-Louis Gonnard, M. Guy Marec, Mme Marie-Bernadette Mathias, Mme Améline Pichon, Mme Sandra Rouvier, Mme Louissette Valour et M. François Vérots

**Absents représentés** : M. Serge Gidon donne pouvoir à M. Guy Marec, Mme Marie-Hélène Julien donne pouvoir à Mme Roselyne Bonhomme, Mme Valérie Maleysson donne pouvoir à Mme Fanny Sabatier et M. Denis Martel donne pouvoir à M. Georges Barrier

**Secrétaire de séance** : Mme Améline Pichon

Le quorum est atteint : 15 membres présents et 4 membres représentés.

### **DETR et autres subventions projet parc de stationnement et d'agrément à Lourchasse**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire paysagère de stationnement et d'agrément à Lourchasse (zone ferme Rancon), Mme le Maire propose au conseil de pouvoir entreprendre les démarches de demande de subventions au titre de la DETR 2022 à hauteur du financement maximum de 60% (Etat) et auprès de la CAPEV, du Département et de la Région.

*Le conseil approuve et vote à l'unanimité.*

### **Foncier-urbanisme**

- ***Vente d'un délaissé communal à Mme Nicole St Sernin (Roiron)***

Mme Nicole St Sernin demande l'acquisition d'un délaissé attenant à son habitation d'environ 30m<sup>2</sup>, La commission Urbanisme (du28/10) a proposé un prix de vente de 1€, tous les frais inhérents à cette opération restant à la charge de l'acheteur

*Le conseil approuve et vote à la majorité (18 membres pour et une abstention)*

- ***Régularisation Foncière famille Ramousse***

Une erreur cadastrale attribue la propriété d'un délaissé de Mme Andrée RAMOUSSE à la Commune. Vu le rapport du Centre des Finances, le certificat établi par M. François GARNIER, ancien maire de Rosières, ce délaissé n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il est proposé son aliénation au profit de Madame Andrée RAMOUSSE

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- ***Fixation tarif de vente suite à la demande d'acquisition de biens de section de Mme et M. Wojcieszko***

Le conseil municipal a approuvé le 30 juillet 2021, le principe de vente du bien de section situé 2 rue du four à Mme et M. Wojcieszko, ainsi que la liste des votants sectionnaires. Suite à la commission « urbanisme » du 28/10, Il est proposé de fixer le prix de vente à 2€ le m<sup>2</sup>.

*Le conseil approuve et vote à la majorité (18 pour et 1 abstention)*

- **Echange de parcelles Commune/Administrés Clastre-Gorce**

Suite à la commission Urbanisme du 28/10, il y a lieu de procéder à l'échange de la parcelle cadastrée section H 1488 appartenant à la commune avec la parcelle H 1485 appartenant à Monsieur Ludovic CLASTRE et Madame Justine GORCE.

*Le conseil approuve et vote à l'unanimité.*

- **Cession de la voie et du bassin de rétention du Lotissement « le Pré Moulin »**

Suite à la déclaration du 06 avril 2021 du lotisseur SARL « Promotion Foncière » attestant l'achèvement et la conformité des travaux du lotissement dénommé « Le Pré Moulin », il est demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement ainsi que du bassin de rétention.

*Le conseil approuve et vote à la majorité (18 pour et 1 abstention).*

## **Finances :**

### **Suite à la commission finances du 10 novembre**

- **Prise en charge des non-valeurs**

Il est demandé au conseil d'accepter le passage en perte des créances irrécouvrables (ramassage scolaire et cantine) pour un montant de 497,97€. Ce montant sera donc à la charge de la commune, les procédures de relance n'ayant pas abouti.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- **Décisions modificatives**

Partie fonctionnement pour l'année 2021 : Charges de personnel : 37 000€ au profit des postes « titulaires », « apprentis » et « URSSAF ».

Partie investissement pour l'année 2021 :

- 3 348€ pour l'étude acoustique de la salle polyvalente pris sur les frais d'étude du parking de la ferme Rancon ;
- 23 960€ pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse pris sur le budget de la mise en valeur des ravins de Corboeuf;
- 5800€ pour l'acquisition de poubelles urbaines et de propretés canine pris sur le budget de la mise en valeur des ravins de Corboeuf;
- Changement de subdivision de compte comptable pour la dépense de chauffage de la mairie ;
- 2900€ pour le portail de la crèche pour répondre au cahier des charges imposé par la PMI (visiophone, électrique, hauteur) pris sur le budget des travaux sur le chauffage de la Mairie.

*Le conseil approuve à l'unanimité*

- **Subventions aux écoles**

Le conseil municipal fixe le montant des participations financières allouées aux écoles pour l'année scolaire 2021-2022 :

- ✓ montant de 8€ par élève pour l'arbre de Noël
- ✓ 7€ par élève par journée / sortie scolaire
- ✓ 50€ par élève pour les fournitures scolaires.

*Le conseil approuve et vote à l'unanimité*

- ✓ participation communale pour l'école privée sous contrat St Joseph pour un montant de 679€ par élève

*Le conseil approuve à la majorité (17 pour et 2 abstentions)*

Il est demandé le nombre d'élèves qui ne dépendent pas du ressort territorial de Rosières dans l'optique de demander les frais de scolarité aux communes d'origine. Le sujet sera à nouveau abordé une fois les données réunies.

### **Marchés publics :**

- **Consultation « Mise en valeurs des ravins de Corboeuf » : attribution des lots**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 novembre a étudié les propositions financières et les mémoires techniques avec le maître d'œuvre (Atelier Alpagnes). Il est proposé de retenir :

- l'entreprise Januel pour le lot « calades, murets, murs en pierres sèches » : 29 510€ HT
- La société JS Concept pour le lot « serrurerie » : 71 786,72€ HT.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

Les travaux débiteront courant mai jusqu'à novembre 2022 de façon à occasionner le moins de gêne possible pour les promeneurs.

Concernant l'éboulement sur le sentier des ravins, il est prévu la prise en charge du remblaiement par la CAPEV avec des travaux prévus en janvier ou février en période de gel.

### **Ressources Humaines :**

- **Recrutement d'emplois saisonniers ALSH fin d'année 2021**

Le conseil approuve à l'unanimité le recrutement d'un emploi saisonnier pour les vacances de Toussaint et les mercredis de Novembre.

*Le conseil approuve à l'unanimité*

- **Mise en place du Contrat d'Engagement Éducatif**

Il est proposé la mise en place du contrat d'engagement éducatif pour les futurs animateurs de l'ALSH. Les avantages de ce type de contrat sont d'avoir plus de souplesse qu'un CCD. Les barèmes proposés sont de 60€ brut par jour pour les titulaires BAFA, 50€ stagiaire BAFA et 40€ non titulaire du BAFA.

*Le conseil approuve à l'unanimité*

## **Conventions :**

- ***Mise à disposition du complexe sportif de Floral au FCRB et au GEJ***

Afin d'encadrer l'utilisation par le FCRB et le GEJ, une convention de mise à disposition gratuite du terrain synthétique et des vestiaires est proposée avec prise en charge par la mairie des fluides. En contrepartie, ces deux associations s'engagent à tenir à jour un calendrier d'occupation et à nettoyer les lieux après utilisation. De plus le FCRB s'engage à payer une prestation de ménage hebdomadaire de septembre à janvier, la commune prenant à sa charge le restant de l'année soit février à Août.

A la question de la participation aux frais de nettoyage hebdomadaire par la Commune, Madame le Maire rappelle que le gros entretien est nécessaire en complément de celui exécuté dès l'après-match et que la commune le prend en charge 6 mois, le GEJ ne participant pas à cette prestation car utilisant plusieurs autres terrains des communes avoisinantes, il ne pourrait pas supporter une telle charge financière. Le FCRB a donné son accord à ce sujet.

De plus afin de garantir le bon état des lieux qui ont déjà fait plusieurs fois l'objet de dégradations par des tiers et d'assurer une utilisation correcte des lieux, un nouvel arrêté plus exhaustif a été rédigé.

*Le conseil approuve à la majorité (18 pour et 1 contre)*

Le complexe pourra être mis à disposition exceptionnellement en cas de besoin urgent d'autres clubs. Ce sujet sera abordé ultérieurement en commission et délibéré lors d'un prochain conseil.

- ***Mise à disposition de l'Assemblée communale de « Bonneville »***

La Commune, propriétaire de la Maison d'Assemblée de Bonneville, souhaite préciser les conditions d'utilisation et de mise à disposition gratuite du site avec l'association « Bonne vie à l'Assemblée » créée en septembre 2020.

### **OBJECTIFS :**

- Sauvegarder le patrimoine : si des travaux devaient être réalisés par l'Association, ils le seraient suivant les règles de l'art et conformément aux réglementations relatives à la sécurité, l'urbanisme et l'hygiène et être soumis pour accord préalable à la commune. Ils deviendraient, sans indemnité, propriété de la commune à la fin de l'occupation.
- découvrir et faire découvrir le patrimoine de Rosières
- favoriser une vie culturelle dynamique

Pour rappel, l'assemblée a fait l'objet récemment de réparations à la charge de la Commune : toit, escalier, plancher... des travaux restant à réaliser.

Il est que l'accueil de public pour des événements culturels demande le respect d'un certain nombre de règles de sécurité.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- **Mise à disposition des bâtiments et sites communaux au SDIS 43**

Il est nécessaire d'encadrer par convention l'utilisation et la mise à disposition de bâtiments et de sites communaux pour les besoins de formation et d'exercices du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le SDIS devant faire part en amont de son planning d'interventions, pour une durée indéterminée et résiliable à tout moment

sans motif.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- **CDG 43 : Renouvellement de la convention de dématérialisation des marchés publics**

Le groupement de commandes formé par le Centre de Gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2021. Il réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires. La proposition d'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion est proposée.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

### **Services Techniques communaux**

- **Location d'un tracteur**

Mme le Maire **informe** le conseil qu'un tracteur communal sera loué pour les services techniques à partir de l'année prochaine. Considérant la succession des frais de réparation sur le tracteur RENAULT Ergos 85 4WD dont l'année de 1<sup>ère</sup> mise en circulation est 1996 et les importants délais de livraison de véhicules professionnels à l'achat comme à la location et l'avis de la commission Travaux/Voirie/Urbanisme du 28 octobre, il a été envisagé son remplacement à partir du printemps 2022.

Tracteur CLAAS Arion 420 / 100 auprès des Ets Maillet au tarif de 773.11€HT/mois (entretien inclus) pour une moyenne annuelle de 500H et une durée de 36 mois (contrat dit « service plus »).

- **Acquisition d'un tracteur-tondeuse**

Considérant la succession des frais de réparation sur le tracteur-tondeuse ETESIA acquis en 1995 et l'avis de la commission Urbanisme/Travaux/Voirie du 28 octobre, il a été envisagé son remplacement.

Après analyse de 3 devis sollicités auprès des fournisseurs, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise CHAPUIS pour une tondeuse autoportée à coupe frontale et bennage en hauteur GRILLO FD 900 pour le prix de 23 960 € avec 1000€ de reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- **Vente d'un véhicule communal**

Le conseil est **informé** de la vente d'un véhicule communal des services techniques de type Iveco (état d'épave) à Auguste Serodon pour 1000€.

### **Cimetière**

Le conseil est **informé** de la reprise par la commune de la concession perpétuelle délivrée le 8 Février 1971 sous le N° 120 NC, dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivant du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaire en état d'abandon.

## Questions Diverses

- Demande d'information sur la représentation de la commune aux réunions de l'agglomération du Puy (représentée par Roland Gérenton)

La CAPEV convoque une réunion plénière par mois. L'adjoint délégué a été deux fois absent en donnant pouvoir. Pour rappel, il siège aux commissions : chaque mois, M. Roland Gérenton doit se rendre à deux commissions.

- Orientation du conseil département

Le conseil départemental travaille actuellement sur sa feuille de route qui sera effective fin mars 2022. Mme le Maire fait partie de plusieurs commissions notamment « environnement et développement durable » (agriculture, mobilité douce, eau et assainissement,...) ainsi que « Solidarités Territoriales » (contractualisations avec communes et EPCI, Ingé43, l'aide à la pierre, la future maison de l'habitat,...). Elle siège et représente le Département dans divers organismes tels que : l'OPAC, les Collèges (Craponne, St Julien Chapeuil...), le COMEX de la MDPH ...

- Communication interne et externe :

Madame le Maire informe que les commissions se réunissent régulièrement et favorisent la communication sur les différents dossiers (en fonction des avancées et informations sûres)

En outre, les services de la Mairie restent à disposition des élus qui le souhaitent. Si l'information peut être descendante, elle peut également remonter des membres du conseil municipal.

Les publications Illiwap, Facebook rencontrent un franc succès tandis que le site internet est régulièrement mis à jour.

Un bulletin trimestriel d'informations paraîtra au début de l'année 2022

- Avenir de la Ferme « Rancon »

Il est rappelé la mise en place d'étais (côté grange-écurie) par la municipalité précédente. L'accès du site va être interdit au public. Aucune décision n'a été prise sur la future destination du lieu. La fin de la réalisation de l'aire de stationnement déterminera éventuellement son devenir.

**Fin du conseil à 21H00**